



risques industriels majeurs

les bons
ré- 
flexes

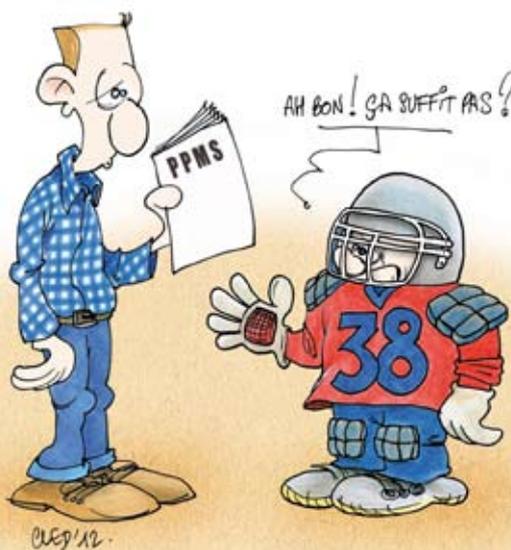


www.lesbonsreflexes.com

Risques industriels majeurs.

Supports pédagogiques à l'usage des chefs d'établissement et des directeurs d'école.

COMMENT SE PRÉPARER À L'ÉVENTUALITÉ
D'UN RISQUE MAJEUR...



CAMPAGNE D'INFORMATION 2008

Les étapes du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs.

1 Connaître les risques auxquels l'établissement est exposé :

- situer l'établissement sur la carte des risques
- s'informer auprès de la mairie des démarches de prévention déjà engagées
- s'informer auprès de l'industriel pour l'obtention de précisions
- intégrer dans le projet d'école ou dans le projet d'établissement des activités pédagogiques sur la connaissance de son environnement et la gestion des risques majeurs.

.....

2 Repérer les lieux importants sur un plan : lieux de mise à l'abri et dispositifs de coupures des réseaux (ventilation...).



MAMAN ! NE VIENS PAS
ME CHERCHER À L'ÉCOLE
IL Y A UN RISQUE MAJEUR...
...



3 **Constituer une cellule de crise :**
identifier les personnes référentes et leurs missions.

.....

4 **Rédiger des fiches réflexes :**
détailler les rôles de chacun et les actions à mettre en œuvre en cas d'alerte.

.....

5 **Recenser les ressources :**
matériel, annuaire de crise et personnes ressources (secouristes).

.....

6 **Informez la communauté scolaire et les parents d'élèves.**

Il est indispensable de réaliser un exercice de simulation au moins une fois par an pour vérifier l'efficacité du PPMS.



MESDAMES ET MESSIEURS LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET LES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Dans le cadre des obligations des entreprises génératrices de risques technologiques, l'ensemble des populations concernées doivent être destinataires, tous les 5 ans, de documents spécifiques d'information.

C'est à l'occasion de cette nouvelle campagne 2008, qu'a été réalisée cette plaquette destinée tout particulièrement aux écoles, collèges et lycées des deux académies de Grenoble et Lyon.

Vous recevez un exemplaire de ce document qui devrait permettre à l'institution scolaire d'expliciter les enjeux et développer la connaissance des dangers encourus pour mieux s'en protéger.

Pour vous aider dans cette démarche, vous trouverez ci-joints :

- 1 exemplaire de la plaquette distribuée dans les foyers où est implanté votre établissement scolaire.
- 1 film DVD d'une douzaine de minutes présentant le sens de la campagne d'information ainsi que les premiers gestes de protection à mettre en œuvre dans l'éventualité d'une alerte chimique ou nucléaire.
- 1 dessin animé DVD de 3min30 intitulé « Arlette, la tortue d'alerte », qui retrouve là une deuxième jeunesse méritée et sur lequel vous verrez les consignes illustrées dans un court dessin animé et vous entendrez le nouveau signal d'alerte.

L'usage de ces documents peut être multiple lors de réunions de préparation ou de présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) avec les personnels de votre établissement, ou lors de rencontres avec les parents d'élèves.

Ces documents pourront également être utilisés par les enseignants lors d'actions de formation visant à sensibiliser les élèves à la culture du risque et ce dès le plus jeune âge.

Nous espérons qu'ils trouveront un écho favorable dans votre établissement scolaire.

Nous serons attentifs à toutes les remarques que vous voudrez bien formuler.

Pour tout renseignement complémentaire,
contacter le secrétariat permanent de la
campagne :

- SPIRAL : (DRIRE) 2 rue Antoine Charial,
69426 Lyon Cedex 03
E-mail : secretariat.spiral@industrie.gouv.fr
Tél : 04 37 91 44 00
- CIRIMI : (DRIRE) 44 avenue Marcellin Berthelot
38030 Grenoble Cedex 02
E-mail : secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr
Tél : 04 76 69 34 34

DES SITES À CONNAÎTRE

Site internet dédié à la campagne et au téléchargement des documents : www.lesbonsreflexes.com

- Pour accéder aux documents PPMS de l'Observatoire National de la Sécurité : <http://ons.education.gouv.fr>
- Site hygiène et sécurité, site pédagogique : rubrique « sciences et mathématiques » pour accéder aux fiches pédagogiques « risques majeurs » : www.ac-grenoble/ia38
- Site de l'académie de Lyon : www.ac-lyon.fr
- Pour accéder aux informations sur les risques majeurs en Isère : www.irma-grenoble.com
- Pour accéder au réseau des formateurs risques majeurs : www.iffo-rme.fr
- Pour accéder au portail de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Site du Spiral et du Cirimi : www.lyon-spiral.org
- DRIRE Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.drire.gouv.fr
- Le MEEDDAT (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) : www.developpement-durable.gouv.fr



Soutien financier :



Rhône-Alpes

RHÔNE

isère

GRANDLYON



et les industriels participant à la campagne d'information du public

Appui technique :

